

que les anciennes paroisses sinon plus, pour y établir leurs enfants. J'ai réussi à fonder une société de colonisation sur des bases solides dans mon Comté, cinquante membres actifs et des mieux disposés en font partie. Déjà cent acres de terre sont presque prêts à être semés le printemps prochain, des colons intelligents, honnêtes et laborieux, sont sur le point de s'établir sur les terres réservées pour ma société. Mr. l'Orateur, la position que l'acte de l'Amérique du Nord a faite à la Province de Québec a créé beaucoup d'inquiétude en ce qu'elle décrétait que chaque Province serait représentée dans la Chambre des Communes par un nombre de membre proportionnel à sa population; cette anxiété n'est pas encore disparue. Cependant si l'on réfléchit attentivement on s'aperçoit que le but que les auteurs de l'acte que j'ai cité, était de créer de l'émulation entre les provinces qui feraient chacune ses efforts pour augmenter leur population respective afin d'avoir droit à un plus grand nombre de représentants. La Province d'Ontario dont la population a depuis dix ans dépassé celle de la Province de Québec fait encore des sacrifices pour faire venir des immigrants des Îles Britanniques. Cette Province sous ce rapport, a des avantages marqués sur le Bas-Canada, en ce que les émigrants qui viennent de l'Angleterre et d'ailleurs préfèrent se fixer dans le Haut-Canada où ils trouvent un peuple qui parle leur langue professe leur croyance religieuse. Cet avantage du Haut-Canada sur le Bas n'est que temporaire, car il ne reste que peu de terres à coloniser dans le Haut-Canada. Dans la Province de Québec il y a encore un étendue immense de terres riches qui n'attendent que le bras vigoureux du colon pour les défricher, l'émigration de nos compatriotes aux États-Unis s'est ralentie considérablement depuis un an, et le nombre de ceux qui reviennent au pays est plus considérable cette année que les années dernières. La formation des Sociétés de Colonisation et les succès que j'espère qu'elles obtiendront me font déclarer hautement que la Province de Québec aura avant peu d'années une population égale si non supérieure à celle d'Ontario. Cette disposition à conserver notre population et à l'augmenter par le repatriement de nos concitoyens, et nos efforts à attirer dans notre pays une bonne immigration

tendent à augmenter les revenus de la puissance sans surcroît de taxe et à doter le pays de travaux publics qui favoriseront le commerce, l'industrie et l'Agriculture. Je prendrai occasion de dire que j'espère que les efforts que fait la Compagnie du Chemin de fer du Nord seront couronnés de succès, que le gouvernement aidera puissamment cette compagnie qui doit servir les intérêts des habitants de la Rive Nord du St. Laurent à qui les habitants de la Rive Sud sont certainement endettés. Je suis convaincu que les membres qui représentent des Comtés au Sud du St. Laurent seront heureux de trouver une occasion favorable pour acquitter envers la partie Nord une dette de quinze ans. L'établissement de chemin de fer, de chemin à lisses de bois font la prospérité du pays, le gouvernement et cette chambre l'ont compris, et en ont donné des preuves convaincantes.

L'Agriculture est la mère de la colonisation, favoriser la première c'est encourager la seconde, ce que nous devons faire plus efficacement que par le passé. Car il faut l'admettre, l'agriculture n'a pas reçu toute l'attention et et tous les secours qu'elle avait droit d'attendre; il en résulte des pertes que l'on réparera difficilement.

Je conclus Mr. l'Orateur en déclarant que pour encourager la colonisation il faut encourager l'Agriculture plus efficacement que par le passé, encourager l'établissement des chemins à lisses, et renoncer au luxe qui est une plaie qui a engendré l'usure, qui a fait émigrer bon nombre de nos compatriotes aux États-Unis. J'espère que les Sociétés de Colonisation seront un puissant engin pour arriver à tous ces résultats.

M. Gaudet, membre pour Nicolet, dit ce qui suit :

M. l'Orateur, l'occasion étant favorable pour tous les membres dans les comtés desquels il s'est organisé des sociétés de colonisation, de faire connaître le fonctionnement de ces sociétés, qu'il me soit permis de dire que dans le comté de Nicolet, que j'ai l'honneur de représenter une de ces sociétés a été établie l'année dernière.

On me permettra aussi de dire que j'ai eu l'honneur de coopérer à son organisation, mais qu'il m'a été impossible de prendre part aux délibérations du comité de régie, ce qui n'est dû qu'à mes absences pour le Parlement. Si je

fais cette remarque ce n'est pas que je veuille blâmer en aucune manière l'action des directeurs, non certes, loin de moi cette intention. Cette société a été formée avec l'intention de faire tout le bien possible, et je suis convaincu que chacun de ses directeurs n'a eu autre chose en vue.

Nous avons élu comme directeur le Révd. Curé, et le Maire de chacune des paroisses du comté, sans tenir compte de la politique de ces derniers.

M. l'Orateur, je n'hésite pas à dire que dans nos comtés ruraux; il n'y a pas moyen de rien faire en fait d'organisation de cette nature, sans le concours et l'appui du clergé; j'ai la consolation de dire que j'ai rencontré beaucoup de bonne volonté et d'appui de la part des membres du clergé du comté.

Le comté a souscrit \$902, le gouvernement nous a donné \$600, ce qui forme \$1,502 qui ont été employées comme suit, moitié de cette somme a été divisée en huit parts égales, pour aider les colons les plus pauvres en leur fournissant du grain de semence, l'autre moitié a été divisée de la même manière pour leur aider à payer le fond de leur terre.

Une des paroisses a employé sa quote part pour faire travailler un chemin de colonisation, qui est la paroisse de St. Pierre les Beequets. Je pense que nous avons par là rencontré l'intention de la loi, en fournissant du grain de semence à ceux qui n'en avaient pas; nous leur avons procuré le moyen de défricher les terres au moins pendant le temps qu'il leur aurait fallu pour le gagner, et il en est ainsi de ce qu'il leur a été donné pour l'acquit de leurs terres.

M. l'Orateur. Je suis heureux de faire remarquer que nous avons trouvé assez de bonne volonté dans la personne de J. Jutras Ec., de la paroisse de Bécancourt, aidé de son neveu M. Blondin; pour se charger d'agir comme secrétaire gratuitement, en sus d'une souscription généreuse de leurs parts.

M. l'Orateur, j'aime à faire cette remarque pour entraver autant que possible la marche d'un certain nombre de malicieux, qui sont toujours prêts à prêter aux autres ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes.

Quel est le membre d'un comté qui a pu prendre l'initiative en pareil cas sans qu'on ait dit qu'il avait en vue de se faire de la popularité? Quel est le secrétaire qui s'est chargé de cette